

MAIRIE DE GILOCOURT

84 rue de Sallez

60129 GILOCOURT

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 07 mars 2022

Le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de M. Michel CASSA, Maire.

Etaient présents : Mrs FRANCKELEMON Alain, CAGAN Jacques, HUYLEBROECK Cyrille, DELACOURT Thierry, HENRION Jérôme, HAUDRECHY William, LOISEL Damien,

Mmes REPETTI Yveline, SINOPE DUROYAUME Valérie, BERTHO Françoise
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents avec pouvoir : M. DUFOUR Jean-Michel a donné pouvoir à M. Michel CASSA, MME HERBETTE Nathalie a donné pouvoir à MME BERTHO Françoise.

Absente : Mme PERNA Séverine.

Secrétaire de séance : Mme REPETTI Yveline

La séance est ouverte à 19h00

Approbation du dernier compte-rendu.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du 17 janvier 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour : Evolution des des statuts de la CCPV.

Le conseil municipal, accepte à l'unanimité d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

- Restauration du maître autel et du tabernacle de l'église

Monsieur Philippe LOISEL, président de l'ASEG, vient présenter le projet de restauration.

Monsieur Thibault LEGENDRE, assistant à maître d'ouvrage a établi une proposition chiffrée à 4 000 €HT pour chacune des deux phases de restauration, soit 8 000 €HT.

Les demandes de subventions correspondantes seront faites auprès du Conseil Départemental et de la Préfecture dans le cadre de la réfection des édifices culturels.

- Élection du délégué titulaire au SMOTHD

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Jacques BURIDANT, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire.

M. DELACOURT Thierry est élu délégué titulaire à l'unanimité

M. LOISEL Damien est élu délégué suppléant à l'unanimité.

- Autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022.

Monsieur le maire expose à l'assemblée que dans l'attente du vote du BP 2022, une autorisation d'engagement et de mandatement des dépenses d'investissement est utile et nécessaire afin de ne pas rompre la chaîne des règlements d'opérations budgétaires et comptables.

La limite d'un quart des dépenses réelles faites sur l'exercice 2021 correspond à la limite supérieure que la commune pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du budget primitif 2022.

Les membres de l'assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, votent, à l'unanimité l'autorisation d'engagement des dépenses d'investissement.

- Réhabilitation des sanitaires de l'école

Monsieur le maire expose à l'Assemblée qu'en vertu de la délibération de délégation du conseil municipal au maire, prise le 25 mai 2020, il peut "prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ...". Il informe l'Assemblée de sa décision n° 1. La signature du marché public relatif au travaux de réhabilitation des sanitaires de l'école avec l'entreprise JMC DUROYAUME.

Le marché est conclu pour un montant de 40 159,60 € HT et son administration a été confiée à l'ADTO.

- Adhésion de la commune d' Angicourt au SEZEO

Monsieur le maire expose à l'Assemblée, que la commune d'Angicourt a demandé son adhésion au SEZEO.

Monsieur le maire propose d'accepter la demande d'adhésion de la commune d'Angicourt. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune d'Angicourt et son rattachement au secteur de la Vallée de l'Oise et Pays d'Halatte.

- Approbation de l'évolution des statuts de la CCPV

Monsieur le maire informe l'Assemblée qu'à compter du 1er janvier 2023, la CCPV intégrera la compétence "eau potable". Il demande aux élus de se prononcer sur la révision des statuts pour prendre en compte le transfert vers la CCPV de la compétence "eau potable".

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré, approuve, à l'unanimité, le transfert de la compétence "eau potable" à la CCPV et la modification des statuts qui s'y rapporte.

- Questions diverses

Les panneaux signalant la vidéo surveillance ont été posés.

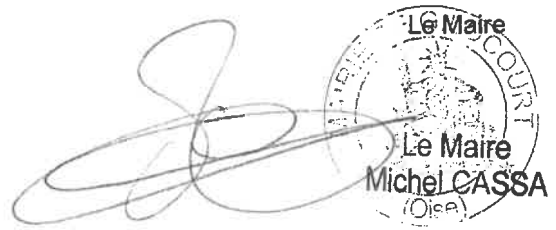
Le stationnement des véhicules utilitaires rue de la forêt posant problème, il convient de trouver une solution avec leurs propriétaires.

Un véhicule a été volé rue des compagnons et un délit de fuite de véhicule a été signalé, rue de la vallée.

La séance est levée à 19h45.

Vu pour être affiché le 11 mars 2022 conformément aux prescriptions de l'article
L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Gilocourt, le 11 mars 2022



Le Maire
Le Maire
Michel CASSA
(Oise)

The image shows a handwritten signature in black ink, which is a stylized, cursive representation of the name 'Michel Cassa'. To the right of the signature is a circular official stamp. The stamp contains the text 'Le Maire' at the top and bottom, and 'Gilocourt' on the right side. In the center of the stamp is a coat of arms featuring a horse's head. Below the stamp, the name 'Michel CASSA' and the department '(Oise)' are printed in a bold, sans-serif font.